

Version du 7 août 2024  
SA

## Convention À la Rencontre

### 1. Introduction

L'ouverture d'un centre pour requérant-e-s d'asile à Perreux, le 31 janvier 2012, a brusquement confronté la population des communes avoisinantes avec la réalité de l'asile et ses conséquences sur la vie quotidienne.

Elle a aussi suscité, dans de larges milieux, le désir de manifester diverses formes de solidarité avec les requérant-e-s d'asile. Le groupe À la Rencontre, bien qu'autonome par rapport aux Églises et communautés représentées par ses bénévoles, est sous la responsabilité de la paroisse du Joran.

Comme son nom l'indique, l'objectif d'À la Rencontre est d'offrir un lieu de rencontre entre les requérant-e-s d'asile et la population locale. Sa mission se résume en trois points :

- accueil,
- solidarité et
- lien entre habitant-e-s et requérant-e-s.

La présente convention se réfère au cadre général de la charte req'EREN.

### 2. Description de l'activité

Les requérant-e-s d'asile sont accueilli-e-s autour d'une collation et peuvent trouver, selon leur besoin, soit une atmosphère détendue et ludique, soit une écoute bienveillante en dehors du cadre de leur procédure. Un vestiaire de seconde main est mis à leur disposition. Parfois des activités particulières sont proposées (activités artistiques, jeux d'extérieur ou autres).

Les permanences ont lieu les mardis et jeudis de 13h30 à 16h30, à la Villa de Pontareuse<sup>1</sup>.

Le nombre de visites peut varier en fonction de facteurs imprévisibles (déplacement des requérant-e-s dans un autre centre, tâches au CFA, rendez-vous juridique ou médical, météo). Il faut s'attendre à recevoir en moyenne une quinzaine de personnes, parfois plutôt une trentaine, rarement aucune.

Une base de 5 bénévoles par permanence est nécessaire pour assurer le bon déroulement de l'après-midi. En effet, pour protéger les un-e-s comme les autres, les personnes bénévoles veillent à ne pas être seules avec un-e ou plusieurs requérant-e-s.

Un des bénévoles organise un planning mensuel via un groupe WhatsApp intitulé *planning* permettant aux personnes de s'inscrire et de chercher un-e remplaçant-e en cas d'empêchement. Le bénévole responsable contacte les personnes sans accès électronique pour les intégrer.

Un autre groupe WhatsApp permet des échanges plus informels entre bénévoles, il est intitulé *nouvelles*.

### 3. Engagement de la paroisse du Joran et de l'EREN

La paroisse du Joran et l'EREN s'engagent à mettre en oeuvre la charte Req'EREN, car elles considèrent la mission auprès des requérant-e-s d'asile comme une priorité essentielle. Concrètement, elles engagent chacune 0.1 EPT pour le rôle de responsable du groupe.

Tant que le groupe n'est pas autonome financièrement, la paroisse du Joran lui alloue un budget annuel.

<sup>1</sup> Les locaux sont gratuitement mis à disposition par Addiction Neuchâtel. Une convention a été établie entre la paroisse du Joran et Addiction Neuchâtel (anciennement Fondation Goéland) le 22 août 2015.

La responsable assure le lien avec la paroisse, les aumôniers du CFA et Req'EREN, ainsi qu'avec les acteurs cantonaux de l'asile (État et autres structures bénévoles).

Afin d'établir un partenariat solide et durable avec le centre fédéral d'asile (CFA) de Perreux, elle est l'interlocutrice principale pour les instances du centre (SEM et ORS). Il en va de même avec les autres partenaires (aumôniers au CFA, Caritas, les Hirondelles, Addiction Neuchâtel). Elle fait connaître à la Rencontre dans les milieux partenaires et se coordonne avec eux. Elle participe à la plateforme asile du canton de Neuchâtel.

Elle veille au bon fonctionnement de l'activité et prends soin des personnes bénévoles dans le cadre de leur engagement. En cas de question ou de difficulté, elles peuvent s'adresser à elle.

Elle les informe des possibilités de formation.

#### 4. Engagement de la personne bénévole

Les personnes bénévoles veillent à accueillir les requérant-e-s d'asile de façon conviviale et à les mettre à l'aise.

- Elles arrivent à 13h, prennent la clé dans le boîtier et brouillent le code.
- Elles préparent les lieux (ouvrir les stores, allumer les radiateurs si besoin, mettre des jeux et de quoi dessiner sur la table, éventuellement des fleurs).
- Elles préparent les boissons (un thermos de thé et du café, en été aussi de l'eau et du sirop).
- Elles disposent des choses à grignoter, salées et sucrées dans des assiettes.
- Par beau temps, elles installent des tables sur la terrasse.

Elles définissent qui du groupe écrira un compte-rendu.

- Celui-ci sera envoyé par e-mail à tous les bénévoles. Une liste d'envoi est maintenue à jour par la responsable, il faut donc utiliser un mail reçu de sa part pour répondre à tous. Les aumôniers du CFA sont inclus dans la liste de distribution.
- Ce rapport mentionne le nombre de visiteurs et leur origine. Il est important de rester discret sur l'identité des requérant-e-s d'asile, de ne pas prendre de photo sans leur accord, ni publier d'image où ils peuvent être reconnus.
- Il fait le point sur les questions d'intendance, signalant ainsi aux bénévoles de la prochaine permanence ce qu'il faut amener.

Elles ouvrent la permanence à 13h30.

Les personnes bénévoles cherchent à établir un lien avec les requérant-e-s d'asile, elles font l'effort de communiquer, soit par une langue commune, soit par google traduction.

Elles font preuve de souplesse et s'adaptent aux circonstances.

- Elles restent toujours au moins à deux dans un espace défini (réfectoire, vestiaire, extérieur).
- En cas d'urgence, elles appellent la police 117 ou les agents de sécurité de Boudry 079 636 95 93. Puis elles appellent la responsable.
- Si une personne bénévole vit ou entend quelque chose de difficile, elle prend contact sans tarder avec la responsable afin de ne pas laisser un malaise s'installer.

Les personnes bénévoles sont attentives aux personnes accueillies.

- Elles offrent à boire et à manger tout au long de l'après-midi et débarrassent les tables au fur et à mesure pour qu'elles restent accueillantes.
- Après un certain temps, si les requérant-e-s d'asile ne l'ont pas demandé, elles peuvent leur demander si elles ont besoin d'habits et leur proposer de passer au vestiaire.

Elles profitent des temps sans visites pour faire un peu de ménage.

# FP 17

Exemple  
3 / 3

Elles acceptent les limites de leur engagement et leurs propres limites. Elles activent les ressources existantes. Cela signifie en particulier que :

- Face à une demande d'un-e requérant-e d'asile (problème médical, manque d'habits ou autre), elles prennent l'habitude de renvoyer la personne aux instances du CFA (aumônerie, ORS, SEM, agents de sécurité, infirmerie du centre, Caritas) plutôt que de chercher à résoudre elles-mêmes le problème.

Elles respectent les horaires et invitent les requérant-e-s d'asile qui arrivent à la fermeture à revenir à la prochaine permanence, flyer à l'appui.

Avant de partir, elles remettent les choses en place pour la fois suivante.

- Elles éteignent les radiateurs. Celui de la cuisine reste toujours allumé et les portes de la cuisine ouvertes.
- Elles laissent le vestiaire en ordre.
- Elles lavent et rangent la vaisselle, lavent la machine à café et les thermos.
- Elles prennent le linge sale pour le laver.
- La multiprise de la cuisine avec le wifi reste allumée.
- Elles rangent le réfectoire et les WC.
- Elles changent les poubelles pleines (cuisine et deux WC) et les amènent au Molok.
- Elles ferment fenêtres et stores et vérifient que la porte fenêtre soit bien fermée.
- Elles referment soigneusement la porte derrière elles, remettent la clé dans le boîtier et brouillent le code.

L'ensemble des bénévoles se retrouve chaque mois pour une rencontre d'évaluation, planification et réflexion en lien avec l'activité d'À la Rencontre. Les aumôniers du centre y sont invités à tour de rôle et y participent dans la mesure de leurs possibilités.

## 5. Fréquence et durée de l'engagement

Après un temps d'essai de trois mois, un entretien entre la personne bénévole et la responsable permet de définir les conditions d'engagement (présentation des charte et convention, fréquence, durée et fin de l'engagement, formation et suivi).

La personne bénévole définit la fréquence à laquelle elle souhaite s'engager.

Si elle ne peut plus assurer son engagement, si elle souhaite y mettre un terme ou faire une pause, elle le signale à la responsable.

Chaque année à la séance de février ou mars, la convention est mise à jour et l'engagement des bénévoles renouvelé.

## 6. Coordonnées de la responsable

Sylvane Auvinet : sylvane.auvinet@eren.ch ou 078 657 77 84

## 7. Engagement

Nom de la personne bénévole :

Fréquence de l'engagement (1 × par mois par exemple) :

Remarques :

Date et signature :